

Éditorial



Affiche de l'exposition "Impasses et espoirs", CCSI - 2011

Dans la Suisse du siècle dernier, qui pratiquait ouvertement le statut de saisonnier, les "enfants du placard" étaient une triste et vaste réalité. Une réalité bien connue mais hypocritement ignorée par les autorités, et révélée au grand public par le film *Lo stagionale* de Alvaro Bizzarri, sorti en 1972.

Que ces enfants soient interdits d'école constitue une préoccupation majeure pour le CCSI dès sa création. La Petite Ecole, fondée conjointement avec le CSP, Caritas et Terre des Hommes Genève, confronte les autorités scolaires avec un problème qui ne peut être éludé. Les contacts entretenus pendant 10 ans avec le DIP posent les bases d'une collaboration soutenue avec les institutions, qui finira par mener à un tournant majeur: l'ouverture des portes de l'école publique aux enfants sans statut légal.

Le 10 novembre 1991, Dominique Föllmi, conseiller d'État en charge du DIP, déclare dans l'enceinte des Nations Unies que "Genève respecte dans l'esprit et dans la pratique, le droit à l'éducation pour tous les enfants qui habitent le canton", officialisant ainsi une pratique genevoise

1991-2026: 35 ans de droit à l'éducation

inaugurée en 1987. La nouvelle politique est conforme à la Convention de l'ONU pour les droits de l'enfant de 1989 - que la Suisse ne ratifiera qu'en 1997 -, et concrétise la recommandation fédérale du 24 octobre 1991 émanant de la Conférence des directeurs de l'instruction publique, qui invite les cantons à scolariser "tous les enfants de langue étrangère vivant en Suisse dans les écoles publiques en évitant toute discrimination".

Le CCSI est parvenu, depuis lors, à élargir la brèche dans les normes qui excluent les enfants sans-papiers. Avec le concours de ses partenaires, il a obtenu leur affiliation à l'assurance-maladie, indispensable pour l'inscription à l'école, ainsi que l'octroi du subside cantonal pour le paiement de leurs primes, à l'instar de toute famille à revenu modeste. Une autre avancée cruciale pour ces enfants est l'accès aux restaurants scolaires dans nombre de communes. Mettre en œuvre et préserver ces acquis est essentiel, ce à quoi le CCSI contribue et veille au quotidien.

Aujourd'hui, bien des défis subsistent toutefois, notamment pour lever les obstacles à la formation professionnelle des jeunes sans-papiers ou déboutés, qui les maintiennent dans une impasse et risquent de les piéger dans la clandestinité. Le CCSI entend œuvrer pour que, après deux ans de séjour et de scolarité obligatoire, tous ces jeunes sans statut légal aient accès aux stages prévus dans les cursus de formation en école ainsi qu'à l'apprentissage en entreprise.

Rosita Fibbi, présidente

Parascolaire: une bonne nouvelle, mais toujours des contraintes

Début septembre, alors que tous les enfants venaient de reprendre le chemin de l'école, une nouvelle inattendue mais réjouissante est tombée: le parascolaire serait à nouveau gratuit pour les familles les plus modestes du Canton, et ce dès la rentrée scolaire en cours ([Le Courrier](#), 8.09). Un an après avoir décidé d'un changement de barème – qui impliquait de facto l'application d'un tarif minimum – , le Conseil intercommunal du GIAP est donc revenu sur une décision extrêmement pénalisante pour la majorité des familles suivies au CCSI. Très fragiles économiquement et dépendant souvent de dispositifs tels que les hébergements d'urgence et les Colis du cœur pour assurer leur subsistance, ces dernières ont été fortement impactées par le fait de devoir payer pour une prestation pourtant essentielle – poussant nombre d'entre elles à renoncer à inscrire leurs enfants au restaurant scolaire. Ou à le faire au détriment ou en sus d'une autre dépense indispensable, avec le risque réel de se retrouver dans l'incapacité de payer des factures avoisinant rapidement des centaines voire des milliers de francs.

Si le CCSI salue la décision de rétablir la gratuité du parascolaire, il n'en reste pas moins que les délais rigides imposés pour le dépôt des demandes de rabais, et l'annulation de toute possibilité de rétroactivité, constituent des conditions très problématiques, tant pour notre public qu'en termes de pratique professionnelle. Alors que jusqu'en 2025, le CCSI pouvait en tout temps attester de la situation financière des parents sans permis de séjour en vue du rabais – qui prenait effet rétroactivement à la date d'inscription de l'enfant – les familles doivent désormais adresser leur demande de rabais avant le 30 juin, ou dans les 15 jours après l'inscription pour celles arrivées à Genève en cours d'année. Ces délais sont extrêmement courts, notamment compte tenu du fait que les démarches requièrent

de la part des familles une grande maîtrise du système, alors que nombre d'entre elles sont primo-arrivantes. et doivent passer par le CCSI pour compléter leur dossier.

Faute de remplir ces conditions drastiques, de nombreuses familles qui seraient en droit de bénéficier d'un rabais, voire de la gratuité dès cette année, se retrouvent à être facturées plein tarif, et donc très vite dans l'impossibilité de payer les montants exigés par le GIAP. Avec pour conséquence d'être entraînées dans la spirale des poursuites, au risque de mettre en péril leurs possibilités futures de régularisation. Par crainte de ceci, de nombreux parents reconsidèrent donc leur recours au restaurant scolaire, ce qui constitue un recul majeur en termes de protection des enfants – le repas de midi à l'école étant pour certains d'entre eux le seul repas complet et équilibré de la journée. En renonçant à l'encadrement professionnel offert par le GIAP, certaines familles n'ont bien souvent pas d'autre option que de laisser leur enfant seul ou à la charge de frères et sœurs à peine plus âgés après l'école, ce qui pose des problèmes évidents en termes de protection.

Enfin, le changement de procédure instauré en 2025 a un impact considérable sur le fonctionnement du CCSI, du fait que les délais du GIAP ne coïncident pas avec le calendrier des autres démarches liées à la scolarisation des enfants et impliquent de ce fait de devoir multiplier les rendez-vous avec les familles. Incompatibles avec la pratique et les ressources de la consultation *Enfance*, ces exigences engendrent une forte pression qui n'est définitivement pas tenable sur la durée. Nous avons alerté la direction du GIAP et l'Association des communes genevoises (ACG) de l'ensemble de ces préoccupations, et espérons que des solutions pourront être trouvées afin de garantir la protection et les droits des enfants.

Documenter pour mieux comprendre, accompagner, relayer et défendre

En novembre prochain et durant quelques jours, une trentaine d'associations et fondations membres du CAPAS, dont le CCSI, vont proposer aux publics accueillis dans leur structure respective de répondre à un questionnaire standardisé et anonyme. Inspirée du dispositif vaudois "PAPU" et expérimentée à petite échelle en 2025, cette démarche synchronisée s'inscrit dans le cadre du projet "Focus Publics 2026" visant à documenter et relayer les réalités de la précarité à Genève – qui restent en partie invisibles dans les statistiques institutionnelles.

Le [projet pilote](#) mené en 2025 et auquel le CCSI a participé aux côtés de huit autres structures, avait pour objectif de tester la faisabilité et pertinence d'un dispositif d'observation annuel, basé sur une collecte ponctuelle et reproductible de données, recueillies sur le terrain. Il est ressorti de cette expérience que la démarche, moyennant certains ajustements et un déploiement à plus large échelle, permettait de mesurer et documenter qualitativement les problématiques rencontrées par les publics accompagnés dans un certain nombre de domaines, dont la santé, le logement, l'emploi ou l'accès aux droits. L'analyse croisée des données permettait par ailleurs de montrer les dynamiques de la précarité, ou comment se combinent et s'enchevêtrent bien souvent des contraintes et problèmes d'ordre différent, menant à des situations marquées par un cumul important de difficultés – des configurations que le CCSI constate de plus en plus dans sa pratique. Les résultats du projet pilote, et le taux de participation élevé des publics concernés (43% au niveau global, et 50% en ce qui concerne le CCSI) a ainsi démontré que la mise en place d'un tel dispositif à l'échelle du CAPAS et sur la durée était non seulement faisable, mais riche d'enseignements, tant pour le réseau associatif que pour les institutions.

Quelques chiffres clés

- **Emploi et ressources**
 - Environ **50 %** des personnes sont sans emploi
 - Seules **10 %** occupent un emploi à plein temps
 - Plus de **35 %** dépendent de prestations sociales (Aide sociale, AVS, AI, chômages etc.)
- **Formation et insertion**
 - Plus de **70 %** disposent d'une formation postobligatoire
 - Environ **35 %** ont une formation tertiaire
- **Conditions de vie et privations**
 - **40 %** ont connu au moins une journée sans manger récemment
 - Près de **33 %** des personnes en difficulté alimentaire ne recourent pas à l'aide
 - Environ **60 %** rencontrent des difficultés à payer leurs factures
 - Environ **60 %** sollicitent un soutien financier auprès de leurs proches
- **Accès aux soins et santé**
 - Près de **20 %** évaluent leur état de santé comme mauvais ou très mauvais
 - Près de **55 %** déclarent des difficultés d'accès aux soins récentes pour manque d'argent
- **Logement & famille**
 - **33 %** des personnes interrogées ne disposent pas d'un domicile fixe privé.
 - Près de **45 %** de celles qui ont 3 enfants ou plus ne sont pas dans une situation résidentielle stable.

Extrait de: "Focus public 2025 - Rapport des résultats du projet pilote", CAPAS (mars 2026)

Convaincu de la nécessité et pertinence de documenter plus finement les enjeux auxquels sont confrontées les personnes en situation de précarité à Genève afin de mieux les relayer et y répondre collectivement, le CCSI est pleinement engagé dans le projet et se prépare activement en vue de la semaine dédiée à la collecte des données. Afin que nos usager.es puissent répondre au questionnaire dans les meilleures conditions possibles, nous allons faire appel à nos **bénévoles** et bénéficier de l'aide de ceux de la CRG. Si le projet vous intéresse et que vous disposez d'un peu de temps pour nous aider durant **la semaine du 2 au 6 novembre**, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone (022 304 48 61) ou en écrivant à bgremaud@ccsi.ch. Il est aussi possible de s'inscrire en tant que bénévole dans d'autres structures participantes, via le formulaire du [CAPAS](#). Un grand merci d'avance pour votre soutien à ce projet essentiel! à propos duquel nous reviendrons prochainement.

Le CCSI, dans les mots de ...

... **Teresa Lourenço**, membre de l'équipe depuis bientôt 15 ans. Née au Portugal, Teresa est arrivée à Genève lorsqu'elle avait 20 ans. Comme toute personne immigrée, elle doit trouver ses marques dans ce nouvel environnement, et son parcours personnel va définitivement orienter sa vie professionnelle. Alors étudiante en sciences sociales, Teresa choisit de faire son stage au CCSI, de dédier son mémoire à la situation des enfants sans statut légal en Suisse, et, une fois diplômée, de postuler à la permanence d'Accueil et information. En 2017, elle intègre en tant qu'assistante sociale la consultation dédiée aux enfants, où elle continue aujourd'hui de travailler, avec autant d'engagement qu'à ses débuts!

35 ans après la déclaration historique de Dominique Föllmi, Teresa a choisi quelques mots pour décrire ce que lui évoque le droit à l'éducation, le rôle du CCSI dans son application et son propre engagement au sein de la consultation *Enfance*.

Apprendre-s'intégrer-participer: ou comment, grâce à l'école, les enfants suivis au CCSI peuvent acquérir de nouvelles connaissances, tisser des liens hors de leur cercle familial, et contribuer à leur échelle à façonner le monde dans lequel ils vont évoluer. Faire appliquer, rappeler et défendre le droit à l'éducation, c'est pour Teresa s'assurer que tout enfant puisse se développer dans ces trois dimensions. Un combat essentiel et de tous les instants, même à Genève.

Porte-voix des familles sans-papiers: l'une des missions fondamentales du CCSI, dès sa création et jusqu'à ce jour. De sa mobilisation pour sortir les enfants "du placard", aux campagnes, négociations et démarches menées au quotidien pour obtenir leur affiliation à l'assurance-maladie, assurer leur inscription à l'école et au parascolaire, défendre leur accès aux prestations sociales, plaider pour le regroupement familial, etc. le CCSI

a toujours (eu) à cœur de garder les personnes migrantes au cœur de son action, et se doit, pour Teresa, de continuer à relayer sans relâche la voix des familles qu'il accompagne.

Collaboration: un mode de fonctionnement indispensable, tant au sein du CCSI, qu'avec les partenaires du réseau et les interlocuteurs institutionnels. Assurer l'accès à la scolarisation d'un enfant sans-papier et l'accompagner au mieux dans son parcours scolaire exige qu'un ensemble d'acteurs agissent ensemble et sachent faire primer les droits et le bien-être des enfants sur toute autre considération.

Respect et empathie: 2 valeurs chères au cœur de Teresa, qui guident tant sa vie personnelle que sa pratique professionnelle, et qui pour elle font partie de l'ADN du CCSI. Quelle que soit leur situation, les personnes et familles qui passent la porte du Centre doivent pouvoir y trouver un espace d'écoute et de respect, et cela *Madame Teresa* y veille avec beaucoup d'attention!

Bienvenue à Sonja, Clara et Adriana!

Au cours de ces derniers mois, l'équipe du CCSI a accueilli trois nouvelles collègues. En début d'année, c'est **Adriana Franceschi** qui a rejoint Catia Antunes en tant que co-responsable de la permanence Accueil et information. Avec le mois d'avril est arrivée **Clara Norambuena**, qui a intégré la consultation *Enfance* en tant qu'assistante sociale, aux côtés d'Amanda Schroeder, Camille Grandjean-Jornod et Teresa Lourenço. Enfin et depuis mi-septembre, l'équipe s'est agrandie avec l'engagement de **Sonja Lanz** sur un poste dédié à la recherche de fonds, dont le CCSI a pu se doter grâce à un financement extraordinaire.

Fortes de leurs compétences et expériences respectives, toutes les trois viennent renforcer une équipe toujours aussi déterminée à accompagner et défendre les droits de ses usager.es !